

EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIÉTALE



LIVRE BLANC
2025

SOMMAIRE

4

ENVIRONNEMENT

- 4 Collecte et voies de valorisation des déchets
- 5 Méthodologie bilan émission gaz à effet de serre
- 6 Bilan carbone des activités logistiques
- 8 Recyclage matière : intérêt et bilan carbone
- 9 Réemploi : intérêt et bilan carbone
- 10 Valorisation énergétique
- 11 Bilan complet de la chaîne A.D.I.VALOR

12

ÉCONOMIE SOLIDAIRE

- 12 Gouvernance : responsabilité partagée et système à but non lucratif
- 14 Politique de soutien aux opérateurs de collecte
- 16 Empreinte sociale A.D.I.VALOR
- 17 Partenariats acteurs Économie Sociale et Solidaire

18

CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES





Ronan Vanot
Directeur Général d'A.D.I.VALOR

ÉDITO



Christophe Grison
Président d'A.D.I.VALOR



Quelle empreinte et quelle performance pour l'écosystème A.D.I.VALOR ?



Ce livre blanc inédit présente les travaux que nous menons et les indicateurs que nous mettons en place pour mesurer l'empreinte laissée par l'ensemble du système de collecte et de valorisation de déchets d'agrofourniture en France.

Cette empreinte vertueuse, à la fois environnementale et sociétale, est véritablement la raison d'être de notre système qui a été conçu et établi il y a plus de 20 ans, pour gérer au mieux les déchets plastiques dans les exploitations agricoles grâce à un engagement collectif fort.

Afin d'évaluer cette empreinte, à travers notre démarche qualité, nous nous attachons à suivre des méthodologies indépendantes et reconnues telles que l'analyse de cycle de vie.

Les indicateurs issus de cette analyse offrent une nouvelle grille de lecture de la performance du système A.D.I.VALOR, à l'heure où limiter le recours aux ressources fossiles devient de plus en plus urgent pour notre société, et où la prévention et la gestion des déchets est une nécessité.

La performance présentée est l'addition des performances des différents territoires et programmes mis en place ; aussi nous avons conçu certaines présentations de données avec la possibilité de les détailler par secteur ou acteur clef pour nos partenaires.

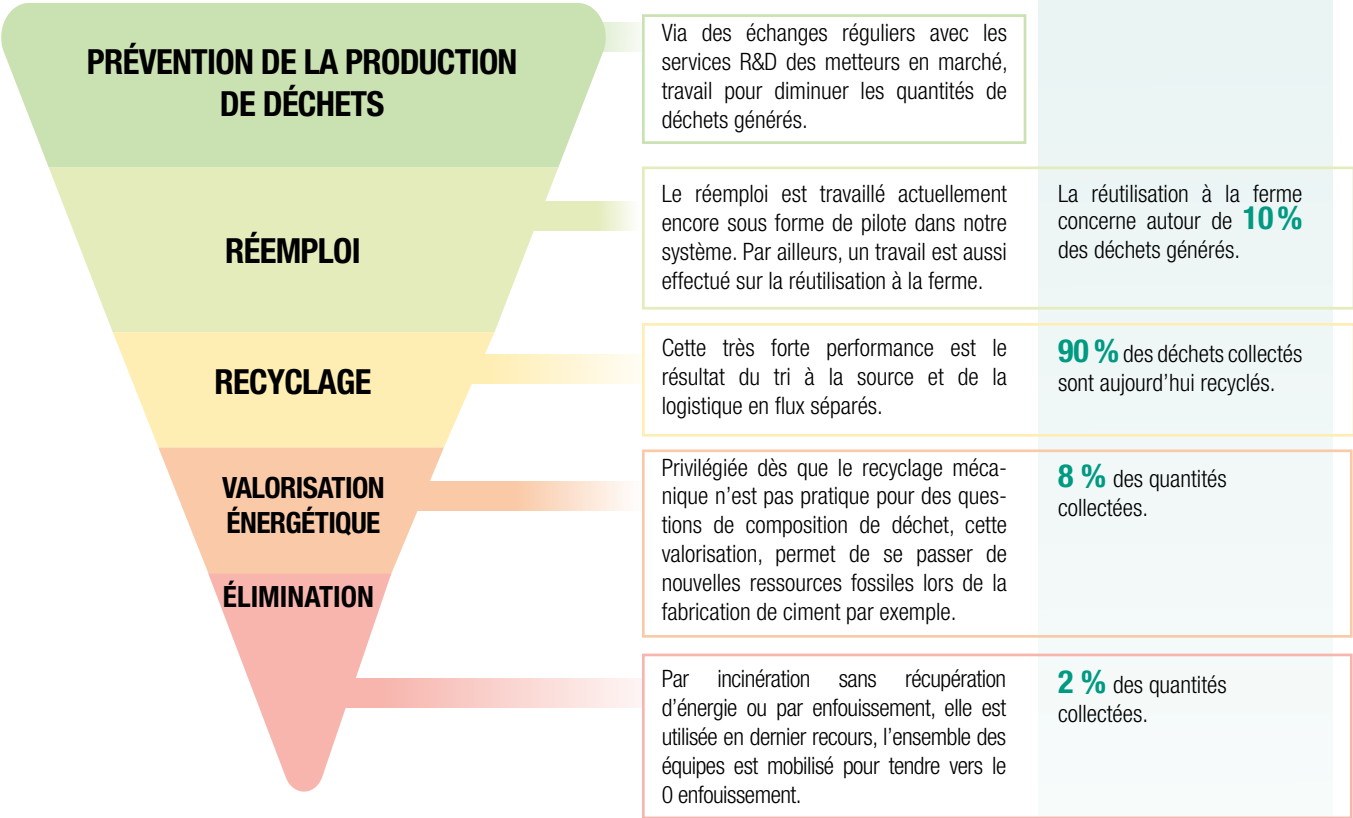
Ce livre blanc est donc un premier état des lieux reconnaissant la performance environnementale et sociétale de notre système, mais aussi un point de référence pour les futures améliorations que nous visons à accomplir avec tous les acteurs impliqués.

COLLECTE ET VOIES DE VALORISATION DES DÉCHETS

La collecte des déchets des produits d'agrofourriture est au cœur de l'activité d'A.D.I.VALOR qui œuvre au quotidien pour trouver des solutions de gestion pour les déchets sur les exploitations et limite ainsi les risques de mauvaise gestion ou de pollution.

En 2023 le taux de collecte global est de **79 %**

HIÉRARCHIE DE DÉCHETS



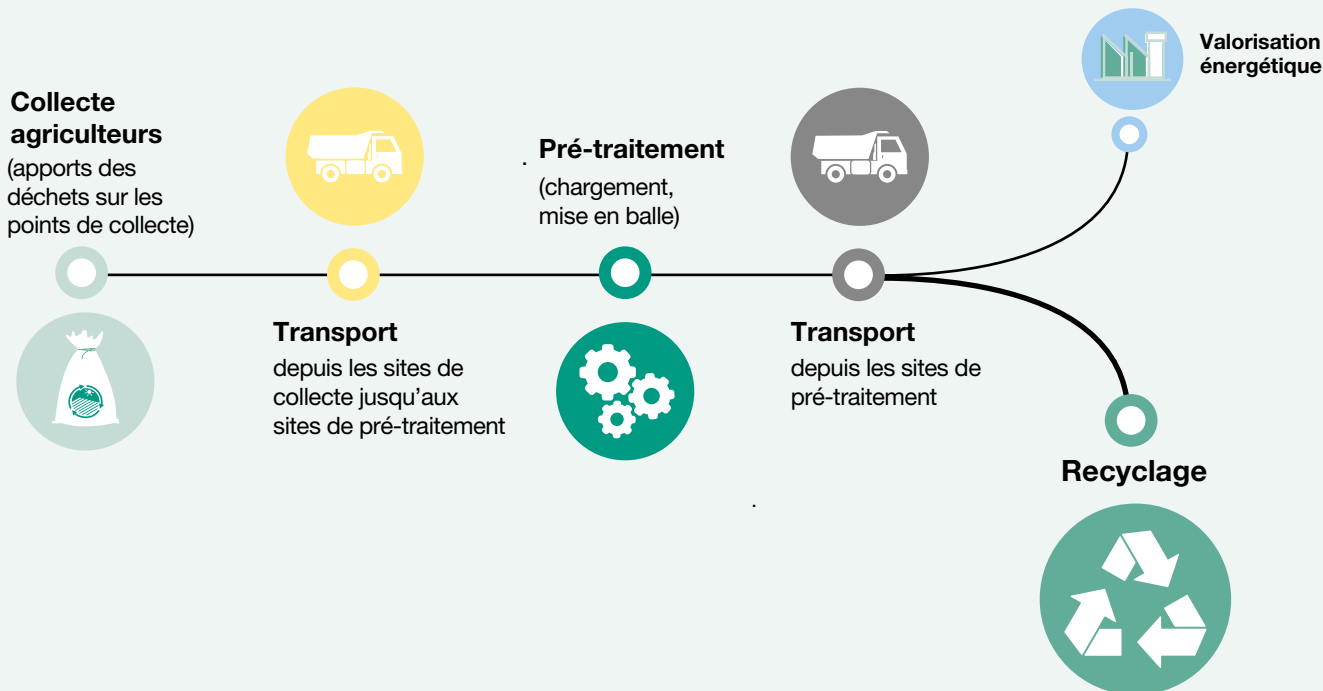
MÉTHODOLOGIE BILAN ÉMISSION GAZ À EFFET DE SERRE

Le transport, le pré-traitement et le traitement des déchets collectés dans le cadre des activités d'A.D.I.VALOR sont des activités émettrices de gaz à effet de serre (GES).

Afin de déterminer les impacts sur le réchauffement climatique, il est nécessaire de réaliser un bilan des émissions de gaz à effet de serre des différentes étapes

de la collecte et du traitement des déchets. Ce bilan des émissions sur l'écosystème A.D.I.VALOR est établi à partir des principes méthodologiques utilisés pour les bilans GES des entreprises.

Les différentes étapes considérées dans le présent bilan sont les suivantes :



Le présent bilan évaluera aussi les éventuelles économies de gaz à effet de serre réalisées grâce à l'utilisation de matières premières recyclées, à partir des données Inventaire de Cycle de Vie (ICV) issues du Syndicat des Régénérateurs de Matières Plastiques (SRP).

L'ensemble des données utilisées dans ce document sont basées sur les collectes de l'année 2023.

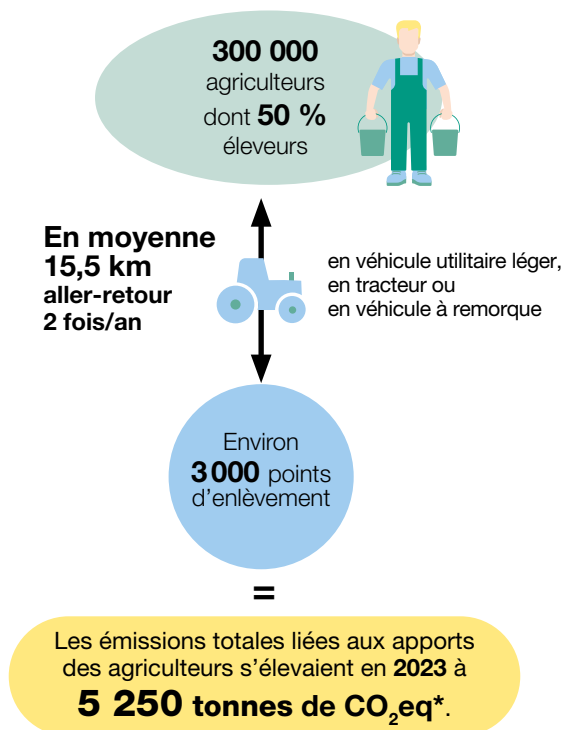
BILAN CARBONE DES ACTIVITÉS LOGISTIQUES

De la collecte à la mise en balle, A.D.I.VALOR a modélisé le début du cycle de recyclage grâce aux données issues des collectes enregistrées sur le terrain et grâce à des indicateurs.

COLLECTE AGRICULTEURS

Premier maillon de la chaîne de valeur, l'agriculteur apporte les déchets générés sur son exploitation auprès des différents points de collecte opérateurs.

COLLECTE DES EMBALLAGES ET DES PLASTIQUES AGRICOLES USAGÉS EN 2023

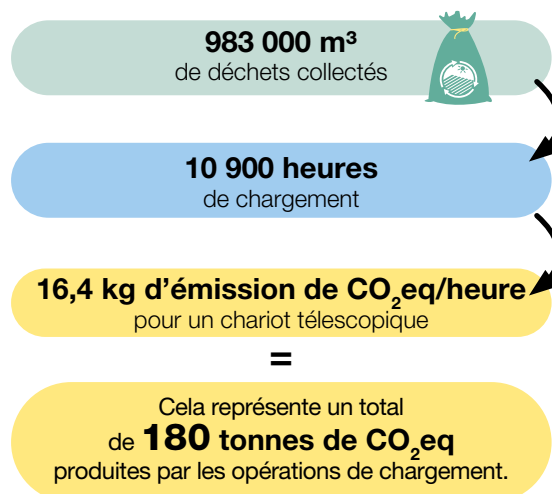


COLLECTE OPÉRATEURS

Au moment du passage du prestataire de collecte, les déchets sont chargés par le site de collecte à l'aide d'un engin de manutention (manuscopique, grapin sur camion...).

Le temps de chargement pour remplir une remorque de 90 m³ est d'environ 1 h.

COLLECTE ET IMPACT ENVIRONNEMENTAL DES DÉCHETS EN 2023



* Equivalent CO₂

ACTIVITÉS DE TRANSPORT

Le bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES) des activités de transport d'A.D.I.VALOR a été réalisé en 2022 et est actualisé chaque année.

Il a lieu dans le cadre de l'engagement au dispositif FRET 21 créé par l'AUTF et l'ADEME qui s'inscrit dans un engagement de réduction des émissions de CO₂ lié au transport de marchandises.

En 2023,
6 242 tonnes de CO₂eq
 ont été émises par les activités
 de transport d'A.D.I.VALOR

• **2 844 t de CO₂eq** ont été émises par les activités de transport amont entre les points de collecte opérateurs et les plateformes de pré-traitement et traitement final.

• **3 398 t de CO₂eq** ont été émises par les activités de transport aval entre les plateformes de pré-traitement et les sites de recyclage /pré-traitement.

Différentes actions sont mises en place dans le cadre du dispositif FRET 21 afin de limiter les émissions de CO₂ liées aux activités de transport.

Ces actions reposent principalement sur :

- La relocalisation des usines de recyclage en France, entraînant une baisse des kilomètres parcourus.
- Un achat responsable des prestations de transport, en choisissant de préférence des transporteurs engagés dans des démarches de réduction des émissions de gaz à effet de serre telles que "Objectif CO₂".

Ces différentes actions ont permis d'éviter :

en 2022
136 tonnes de CO₂eq

en 2023
188 tonnes de CO₂eq

PRÉ-TRAITEMENT : MISE EN BALLE

Les opérations de mise en balle demandent aussi une certaine consommation d'énergie liée à l'utilisation d'engins de manutention ainsi que de la presse à balle. Les quantités d'énergie consommées par la mise en balle sont estimées à 10 kWh par tonne de déchet mise en balle. Sur l'année 2023, ce sont 64 000 tonnes de déchets qui ont été mises en balle, soit 640 MWh d'électricité consommées. Selon le mix énergétique français, la moyenne des émissions de CO₂eq est de 20 kg CO₂eq par MWh.

Les émissions totales liées à la mise en balle sont ainsi de

12,8 tonnes de CO₂eq

Le bilan des émissions de gaz à effet de serre de l'ensemble de l'activité logistique est donc de

**5 250 t de CO₂eq + 180 t de CO₂eq
 + 6 242 t de CO₂eq + 12,8 t de CO₂eq
 =
 11684,8 tonnes de CO₂eq**

RECYCLAGE MATIÈRE : INTÉRÊT ET BILAN CARBONE

En 2023, plus de **90 % des 95 000 tonnes d’emballages et de plastiques agricoles usagés collectés sur le territoire français** ont été envoyées vers des procédés de recyclage mécaniques, soit 85 000 tonnes. Ces procédés sont émetteurs de gaz à effet de serre, car consommateurs d’énergie et de ressources.

Les principaux polymères utilisés pour les plastiques agricoles sont le Polyéthylène Basse Densité (PEBD), le Polyéthylène Haute Densité (PEHD) et le Polypropylène (PP).

Les quantités de gaz à effet de serre (GES) émises pour la production d’une tonne de matière première recyclée pour chacun de ces trois polymères ainsi que celles émises pour la production d’une tonne de matière plastique vierge sont indiquées dans la première colonne du tableau ci-dessous.

Le recyclage a généré
23 900 tonnes d’équivalent CO₂

	Quantités GES émises en tonnes CO ₂ eq par tonne de Matière Première Recyclée produite	Quantités GES émises en tonnes CO ₂ eq par tonne Matière Première Vierge produite	Quantités GES évitées en tonnes de CO ₂ eq par tonne de Matière Première Recyclée produite
PP	0,34	1,63	1,29
PEBD	0,27	1,86	1,59
PEHD	0,25	1,79	1,54

La régénération de déchets plastiques et l'incorporation de matières plastiques recyclées permet de se substituer aux matières premières vierges. Pour chaque tonne de matière plastique recyclée produite et réincorporée dans des nouveaux produits, c'est autant de matière plastique vierge non consommée, ceci permettant d'en limiter leur production ainsi que leurs effets néfastes pour l'environnement et le climat.

En comparant les quantités de GES produites pour chacun des deux procédés, il est possible d'établir les quantités de GES évitées pour chaque tonne de matière plastique vierge substituée par de la matière plastique recyclée, ce qui est indiquée dans les deux dernières colonnes du tableau

page 8. Ce sont 49 300 tonnes de matières plastiques recyclées pouvant se substituer à de la matière plastique vierge qui ont été produites par le recyclage des déchets collectés par A.D.I.VALOR.

Ce sont donc l'équivalent
de 98 150 tonnes de CO₂eq évitées
 grâce au recyclage des déchets collectés.

En comparant les émissions du traitement de recyclage et les émissions évitées par la production de plastique recyclé, la filière A.D.I.VALOR a permis une économie de **74 250 tonnes de CO₂eq** grâce au recyclage.



RÉEMPLOI : INTÉRÊT ET BILAN CARBONE

Le réemploi des emballages est extrêmement vertueux mais complexe à mettre en œuvre, au niveau logistique et au niveau de la préservation de leur intégrité. Différentes actions sont menées par A.D.I.VALOR afin d'identifier les flux pour lesquels cette solution est applicable avec un intérêt environnemental.

Pour que le réemploi puisse être généralisé, le maillage des unités de lavage doit être amélioré, afin de diminuer les émissions liées au transport.

Aujourd'hui, A.D.I.VALOR travaille sur le réemploi des fûts d'hygiène qui présente le bilan suivant :

En 2023 ce sont
17 tonnes de CO₂eq économisées

Il faut aussi noter que les agriculteurs réutilisent une partie non négligeable, estimée à 10 %, des déchets générés sur leur exploitation. La diversité des pratiques et des applications ne permet pas d'établir une estimation des gains générés sur les émissions de gaz à effet de serre.

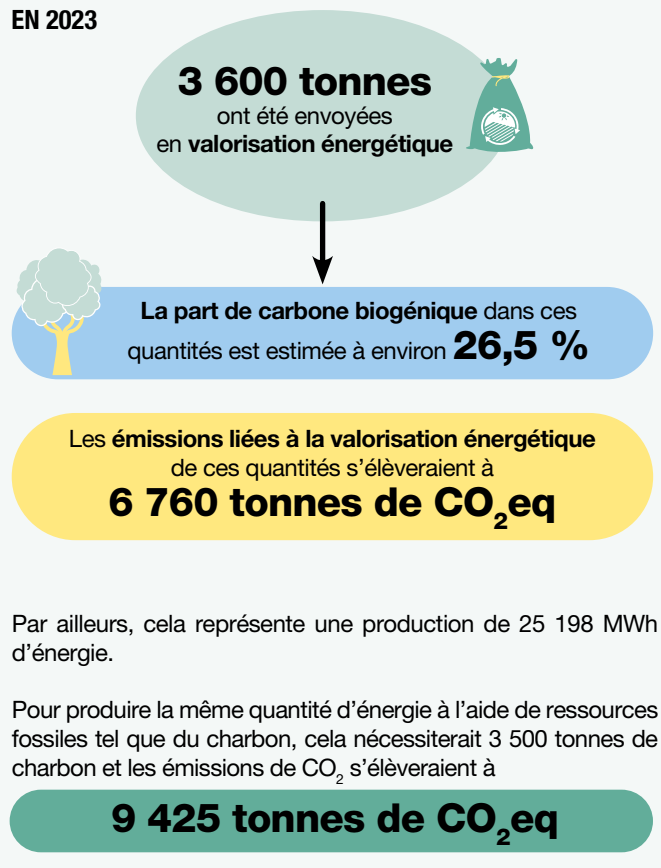
VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

Les déchets collectés par A.D.I.VALOR sont aujourd'hui recyclés à **90 %**. Les 10 % restants ne peuvent être envoyés vers des filières de recyclage du fait de leur qualité présentant une souillure trop importante, des matériaux indésirables ou tout autre élément pouvant rendre impossible les opérations de valorisation matière. En cohérence avec la hiérarchie des modes de traitement des déchets, ces quantités sont redirigées vers des unités de valorisation énergétique (CSR¹, UVE²).

La combustion de ces déchets dans des installations de valorisation énergétique conduit à l'émission de gaz à effet de serre (CO₂, CH₄...) mais permet la production d'énergie et de chaleur. Par ailleurs, dans le cas de l'usage en cimenterie, le CSR est utilisé en substitution de ressources fossiles tels que le charbon ou le gaz naturel.

Par ailleurs, seules les émissions liées à la combustion de matériaux d'origine fossile (plastique, textiles synthétiques...) contribuent à l'effet de serre. La combustion de produits organiques tels que le papier ou les végétaux conduit à l'émission de CO₂ biogénique qui est considéré comme ayant un impact neutre sur l'effet de serre.

EN 2023



Cette activité de valorisation énergétique a donc permis d'éviter l'émission de **2 665 tonnes de CO₂eq**.

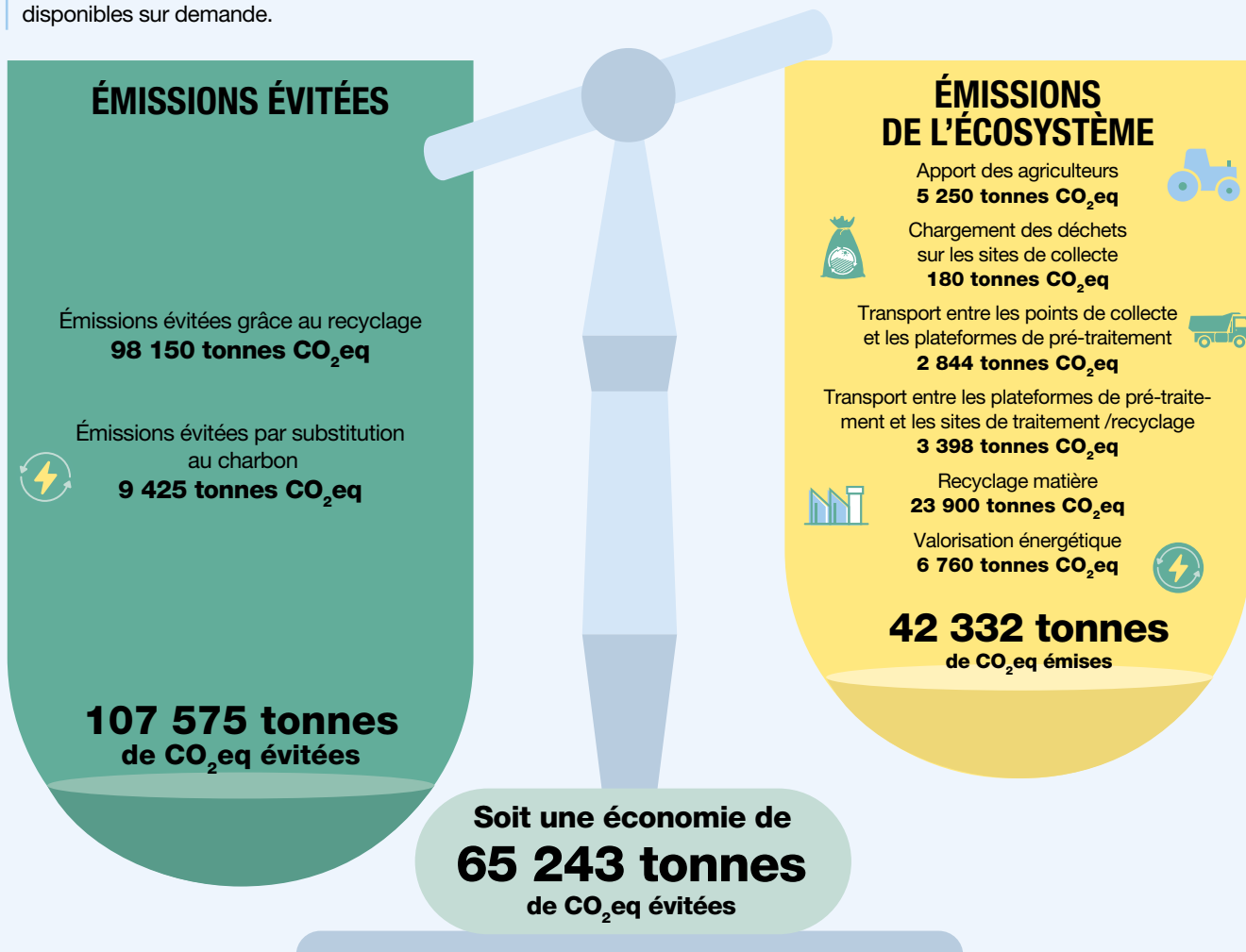
¹ CRS : Combustibles Solides de Récupération

² UVE : Unité de Valorisation Énergétique

BILAN COMPLET DE LA CHAÎNE A.D.I.VALOR

BILAN DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE, LIÉES AUX ACTIVITÉS GLOBALES A.D.I.VALOR

Pour retracer ces émissions pour les différents déchets, A.D.I.VALOR a développé un calculateur permettant d'adapter ce bilan par secteur géographique, type de déchet ou encore structure de collecte. Ces bilans spécifiques sont disponibles sur demande.



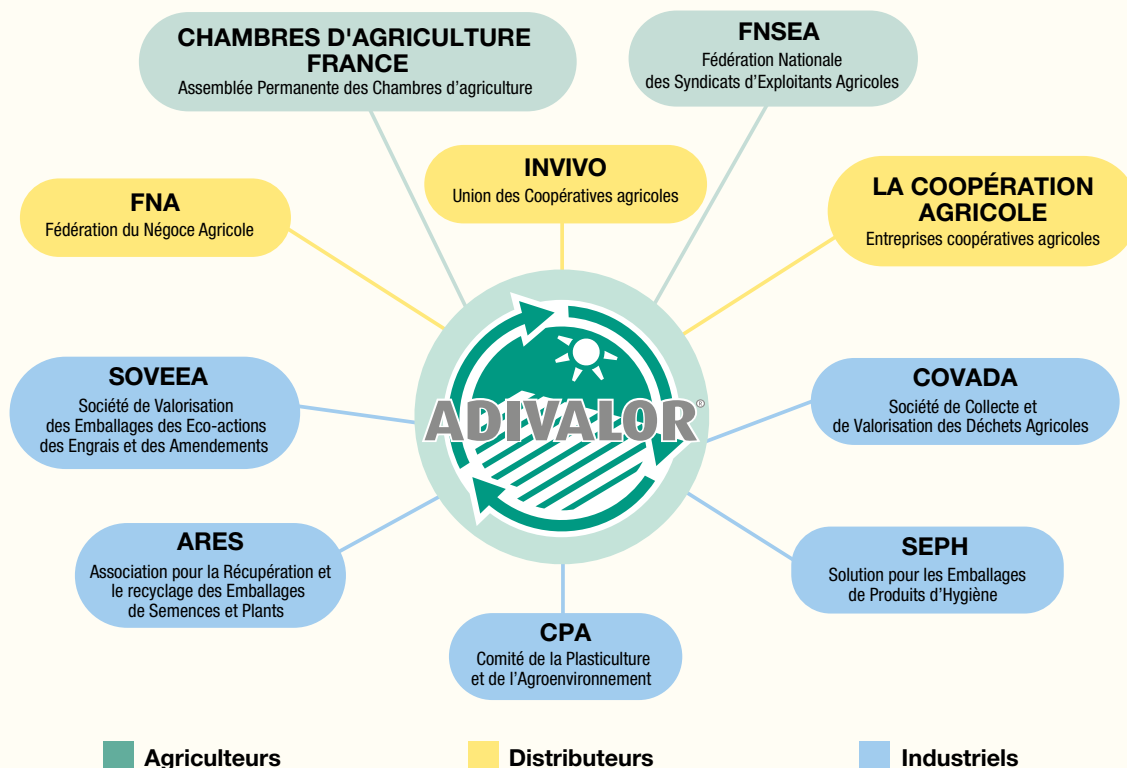
GOUVERNANCE : RESPONSABILITÉ PARTAGÉE ET SYSTÈME À BUT NON LUCRATIF

La performance collective de la filière de recyclage constitue la plus grande force d'A.D.I.VALOR et est au cœur de ses réussites. Celle-ci ne peut exister et prendre vie que grâce à l'instauration d'un système de gouvernance interprofessionnelle et de responsabilité partagée avec un but non lucratif.

GOUVERNANCE INTERPROFESSIONNELLE

L'actionnariat d'A.D.I.VALOR comprend des représentants des 3 collèges : Agriculteurs, Distributeurs et Industriels.

Actionnaires A.D.I.VALOR



Au-delà de l'instance statutaire de l'Assemblée Générale, 2 organes intégrant les actionnaires permettent la gouvernance interprofessionnelle et l'alignement des orientations du système :

- Le Conseil de Surveillance qui se réunit tous les trimestres, dans lequel sont discutés aussi bien les orientations stratégiques que les points de situation d'activité. Les nouveaux organismes financeurs Valoralim (Emballages de la Nutrition Animale) et Vadeho (Pots horticoles professionnels) participent aussi à ce Conseil
- Le Comité d'Audit qui s'assure une fois par an de la bonne gestion financière de la filière

SYSTÈME À BUT NON LUCRATIF

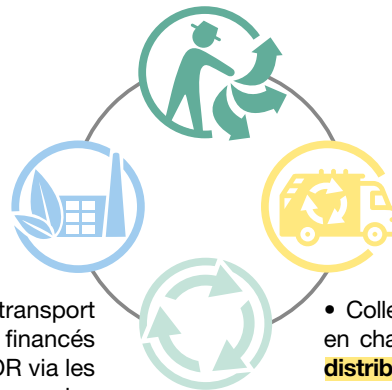
Ce point est essentiel et est inscrit dans les statuts de la société. L'écosystème A.D.I.VALOR a été conçu par et pour la filière agricole, son objectif est donc d'être à l'équilibre financier.

Cette volonté se traduit aussi dans les offres de service qu'A.D.I.VALOR propose aux différents acteurs, les prix proposés couvrant les prix coûtants.

RESPONSABILITÉ PARTAGÉE

Cette responsabilité est illustrée par ce schéma ; ainsi les différents maillons des filières sont tous impliqués dans les étapes de gestion des déchets.

- Tri, préparation et apport pris en charge par les **agriculteurs-trieurs**



- Enlèvement, transport et traitement financés par A.D.I.VALOR via les éco-contributions des **metteurs en marché**

- Collectes prises en charge par les **distributeurs**



POLITIQUE DE SOUTIEN AUX OPÉRATEURS DE COLLECTE

La politique de soutien aux opérateurs de collecte (les structures proposant des points de collecte) permet de prendre en charge les frais liés au conditionnement des déchets et de récompenser la performance et l'engagement des structures collectant les déchets.

LES SOUTIENS CONTRACTUELS

Dans le cadre de la convention signée entre A.D.I.VALOR et l'opérateur de collecte, il existe 3 grandes familles de soutiens :

LE SOUTIEN AUX FRAIS DE CONDITIONNEMENT

En remboursant le matériel de collecte servant à conditionner les déchets, A.D.I.VALOR lève ainsi les freins liés à la préparation du déchet. Il s'agit de soutien forfaitaire à la tonne collectée et par typologie de déchet.

En un an*, A.D.I.VALOR a soutenu la préparation des déchets à hauteur de **1 747 000 €**

LE SOUTIEN QUALITÉ

Augmenter le taux de collecte des déchets et le taux de recyclage sont des objectifs prioritaires pour la filière. L'opérateur de collecte joue un rôle capital dans la sensibilisation des utilisateurs professionnels à la bonne préparation des déchets.

Pour soutenir les opérateurs de collecte, A.D.I.VALOR rétrocède une quote-part du prix de vente des déchets recyclés sous certaines conditions :

- Les déchets sont conformes aux préconisations formulées par A.D.I.VALOR et sont recyclables
- L'opérateur doit atteindre un taux de collecte minimal

644 opérateurs soutenus
1 547 000 € rétrocédés par A.D.I.VALOR

Les montants rétrocédés par A.D.I.VALOR sont relativement stables dans le temps malgré la fluctuation du cours des matières premières.

LE SOUTIEN À LA PERFORMANCE

Afin de collecter le maximum de quantité et d'accompagner la mise en œuvre d'un service de collecte optimal, A.D.I.VALOR apporte un soutien financier complémentaire aux opérateurs de collecte qui sont amenés à collecter plus de 100 % de leurs gisements d'emballages et / ou plastiques.

592 opérateurs soutenus
370 000 € versés par A.D.I.VALOR

* Calcul du soutien qualité et à la performance : période contractuelle 2023-2024 (1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024).

LES APPELS À PROJETS

A.D.I.VALOR mène une politique de soutien auprès des opérateurs (collectivités, coopératives, négoce) pour améliorer leurs conditions de collecte : accueil et stockage des déchets, aménagement des points de collecte. Cela répond à une véritable attente terrain.

Des aides financières à l'équipement peuvent être accordées (en fonction des projets, entre 40 à 50 % du montant investi dans la limite d'une aide de 15 000 €).

L'amélioration de la performance de collecte contribuera à consolider les filières de recyclage : maîtrise des quantités, qualité du tri des différents flux, absence d'indésirables.

Sur la campagne 2023 - 2024, A.D.I.VALOR a lancé 3 appels à projets qui ont remporté un franc succès :



APPEL À PROJETS ADIVALOR®



51 dossiers déposés



40 dossiers retenus

272 786 € de soutiens
financiers apportés par A.D.I.VALOR



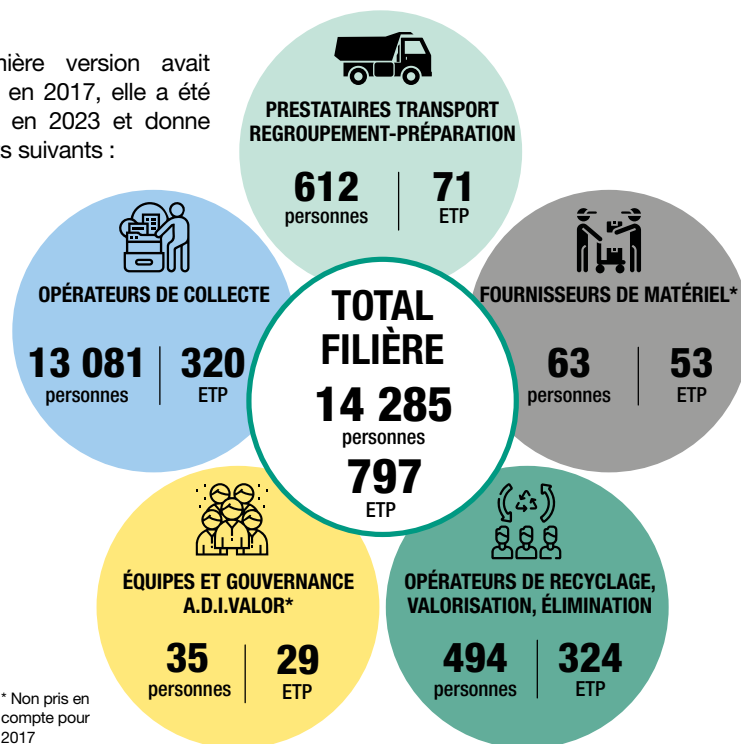
EMPREINTE SOCIALE A.D.I.VALOR

L'écosystème A.D.I.VALOR fédère un ensemble d'acteurs jouant chacun un rôle dans la circularité des intrants d'agrofourniture : agriculteurs, distributeurs agricoles et industriels, mais aussi prestataires de gestion du déchet et recycleurs.

DU POINT DE COLLECTE À LA VALORISATION DES DÉCHETS : QUELLE EMPREINTE SOCIALE ?

Afin de mesurer l'empreinte sociale du système de collecte mis en place, une enquête a été menée avec Rudologia¹ pour évaluer le nombre de personnes impliquées et les temps de travail induits, depuis le point de collecte jusqu'au traitement et à la valorisation des déchets collectés.

Une première version avait été lancée en 2017, elle a été reconduite en 2023 et donne les résultats suivants :



Cette enquête démontre l'impact social significatif des schémas de collecte. À ces données peut aussi être ajouté le temps passé par les 300 000 agriculteurs pour préparer et déposer leurs déchets.

FACILITER LA COLLECTE ET LA VALORISATION DE DÉCHETS

Conscient de cette empreinte sociale, A.D.I.VALOR a noué des partenariats

de long terme avec des prestataires du monde du déchet et des recycleurs. Cette politique de partenariat se traduit par des contractualisations et par des relations de proximité afin d'assurer le meilleur service de collecte et de faciliter la valorisation des déchets. Elle apporte aussi des soutiens opérationnels et financiers auprès d'unités de recyclage lors des périodes difficiles.

Depuis 2023, le critère économie social et solidaire est également pris en compte dans le choix de ses partenaires. Ainsi, sur les fournisseurs de matériels, plus de 35 % des personnes impliquées dans l'activité générée par A.D.I.VALOR sont en situation de handicap ou de réinsertion.

C'est aussi une expression de la force du collectif A.D.I.VALOR de pouvoir intégrer la durabilité et la solidarité dans ses partenariats.

¹Rudologia : pôle compétences déchets (association qui réunit tous les acteurs du secteur des déchets et les fédère autour de projets communs)

PARTENARIATS ACTEURS ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Depuis sa création, A.D.I.VALOR privilégie des partenariats avec les acteurs locaux de l'économie sociale et solidaire pour la fabrication, le stockage et la diffusion de ses outils de communication.

A.D.I.VALOR travaille avec Papyrus, entreprise adaptée lyonnaise de 36 personnes, dont 92 % de salariés est en situation de handicap. Au-delà d'être une structure adaptée, le personnel de l'entreprise Papyrus bénéficie d'un appui hebdomadaire d'une conseillère en accompagnement social et professionnel. En complément, grâce au service "CONNECT" de l'ADAPEI69 (Association départementale de parents et d'amis des personnes handicapées mentales), 4 personnes ont été accompagnées en 2023 pour une transition vers les entreprises du milieu non adapté.

L'entreprise Papyrus est labellisée "Imprim vert" afin de réduire les impacts environnementaux liés aux activités de l'imprimerie.

Papyrus réduit sa consommation d'emballages en réutilisant 60 % des cartons en interne pour le calage de nouveaux colis.

En 2023, via Papyrus, A.D.I.VALOR a diffusé nationalement **63 359 documents** au travers de **654 livraisons**.

Les livraisons à Lyon intra-muros sont réalisées en véhicule électrique. Celles dans le reste de la France sont acheminées par l'entreprise DPD, engagée dans une démarche de réduction de ses émissions de CO₂.

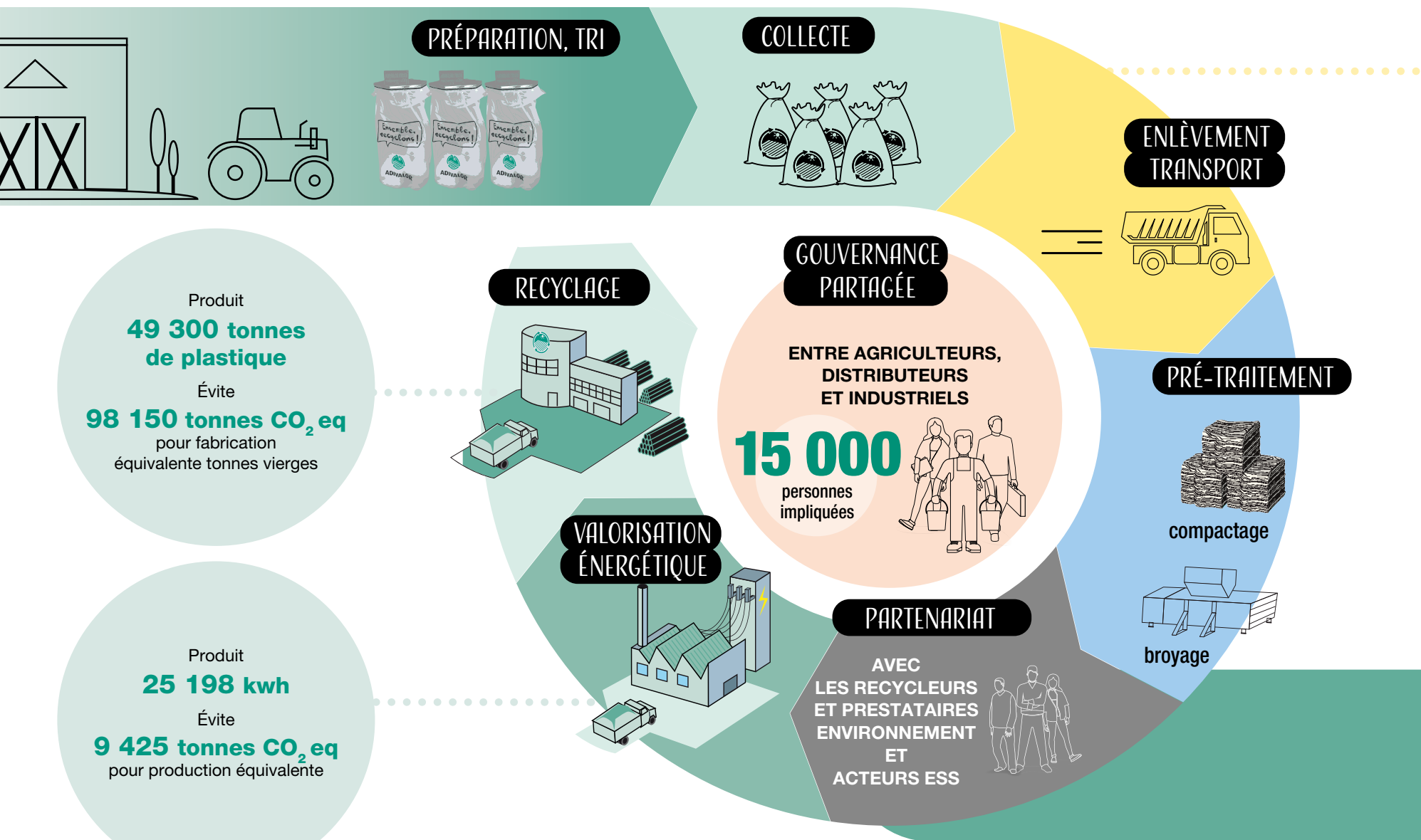
Cela a permis à A.D.I.VALOR de réduire de
10 % d'émissions de CO₂
 évitées par colis livré par rapport à 2022

Depuis 2022, A.D.I.VALOR a initié un nouveau partenariat avec l'atelier usinage et soudure de l'entreprise adaptée Sol'act. C'est ainsi que sont fabriqués les supports de sacs de collecte distribués par A.D.I.VALOR pour faciliter la gestion des déchets sur les exploitations agricoles.

En 2023, A.D.I.VALOR a proposé ses supports de sacs à prix coûtant aux agriculteurs, grâce à une opération conjointe avec la FNSEA au travers de la carte Moisson, permettant ainsi à plus de **2 200 agriculteurs de s'équiper**.



CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES



Émissions du système
Activités de collecte et logistique
11 684,8 tonnes CO₂ eq
Unités de valorisation énergétique
6 760 tonnes CO₂ eq
Unités de recyclage
23 900 tonnes CO₂ eq

AMÉLIORER LA PERFORMANCE DE LA CIRCULARITÉ

Au-delà de l'empreinte actuelle du système de collecte des déchets plastiques pour recyclage, A.D.I.VALOR a un objectif très clair d'amélioration de la performance de circularité.

Pour ce faire, A.D.I.VALOR intègre de plus en plus fortement les principes d'écoconception avec les différentes parties prenantes.

Ainsi, l'engagement se fait et se fera fortement dès l'amont sur la prévention de la production de déchets, la prévention de la recyclabilité des déchets ou sur la limitation du recours aux ressources fossiles.

Ces évolutions ne pourront se faire qu'avec une réussite collective, en impliquant et en donnant du sens à tous les acteurs.

BILAN SYSTÈME

Total émissions	42 332 tonnes CO₂ eq
Total émissions évitées	107 575 tonnes CO₂ eq
Une économie de	65 243 tonnes CO₂ eq



AGRICULTEURS, DISTRIBUTEURS, INDUSTRIELS
POUR LA VALORISATION DES DÉCHETS AGRICOLES

LE CAT SUD – 68, cours Albert-Thomas – 69371 LYON CEDEX 03 – Tél.: 04 72 68 93 80 – email: infos@adivalor.fr

COMINST84

